



À PROPOS DE VOTRE COMPTE DE TAXES 2022



Ville de La Prairie
170, boul. Taschereau, bureau 400
La Prairie (Québec) J5K 5J6

COMPTÉ DE TAXES MUNICIPALES 2022

Propriétaire(s)

NOM PRÉNOM

ADRESSE
VILLE, QC, CODE POSTAL

Période d'imposition du 2022-01-01 au 2022-12-31

Adresse
La Prairie

Matricule 0000-00-0000-0-000-0000
N° contrôle 000000000

Cadastre(s) et numéro(s) de lot
10000000

N° compte 2022-000000 Date 2022-02-14 N° certificat

Détail des taxes

Description de la taxe	Référence	Base d'imposition	Valeur imposable	Taux	% taux	Montant
GE - Foncière générale		Évaluation	363 575	0.60411	100	2 196,39
GE - Comm. métropolitaine Montréal		Évaluation	363 575	0.01437	100	52,25
RS - Régl. urbain-1		Évaluation		0.01008	100	36,65
RS - Régl. urbain-2		Évaluation		0.00862	100	31,34
RB - Assainissement - eaux résidentielles		Logement(s)	1	111.00	100	111,00
RB - Eau résidentielle		Logement(s)	1	194.00	100	194,00
RB - Déchets domestiques		Logement(s)	1	121.00	100	121,00
RB - Matières recyclables		Logement(s)	1	55.20	100	55,20
RB - Matières organiques		Logement(s)	1	57.00	100	57,00
RB - Environnement		Logement(s)	1	25.00	100	25,00

G: Taxe foncière pouvant être acquittée en plusieurs versements, selon la loi
R: Taxe autre que foncière ou compensation pouvant être acquittée, selon un règlement local, en plusieurs versements

U: Taxe ou compensation ne pouvant être payée en plusieurs versements
E: Taxe imposable s'appliquant à tous les immeubles imposables de la municipalité

S: Taxe s'appliquant aux immeubles d'un secteur de la municipalité
B: Taxe s'appliquant aux bénéfices des travaux pour lesquels elle est imposée

Échéance(s) et paiement(s)

N° référence pour paiement
0000-00-0000-0-000-0000

Échéance(s)	Montant
1) 2022-03-16	479,98 \$
2) 2022-05-02	479,97 \$
3) 2022-06-16	479,97 \$
4) 2022-08-01	479,97 \$
5) 2022-09-15	479,97 \$
6) 2022-10-31	479,97 \$

Après échéance(s)
Taux d'intérêt annuel 12 %
Taux de pénalité mensuel 0 % (0 % max. par an)

Date de calcul (arrérages, intérêts et pénalité)
2022-03-16

Taxes courantes	2 879,83
Arrérages	0,00
Intérêts	0,00
Pénalité	0,00

Crédit 0,00
Total à payer 2 879,83 \$

Message(s)

Message

La municipalité n'émettra pas de reçu. Si vous avez effectué un paiement entre la mi-décembre et le 2022-02-14, ne pas tenir compte des arrérages. Information : 450 444-6603

Autres renseignements

Disponible, 12 versements égaux avec frais.

Lieu du paiement

Payable à toute Caisse Desjardins et à la plupart des institutions financières. Payable par Internet, paiements préautorisés, chèque, débit et argent comptant. Prévoir 3 jours ouvrables.

Dates d'échéance des versements

Échéance(s)

1) 2022-03-16	479,98 \$
2) 2022-05-02	479,97 \$
3) 2022-06-16	479,97 \$
4) 2022-08-01	479,97 \$
5) 2022-09-15	479,97 \$
6) 2022-10-31	479,97 \$

Numéro de référence pour paiements électroniques et par chèques (18 chiffres), correspondant à votre matricule

<p>Ville de La Prairie Adresse</p> <p>N° référence pour paiement 0000-00-0000-0-000-0000</p> <p>Une succ. Desjardins ou autre institution financière N° compte: 2022-000000</p> <p>Taxes courantes 479,97</p> <p>Autres sommes 0,00</p> <p>Échéance 2022-08-01 Total à payer 479,97 \$</p> <p>N° contrôle 000000000-00-0</p>	<p>Ville de La Prairie Adresse</p> <p>N° référence pour paiement 0000-00-0000-0-000-0000</p> <p>Une succ. Desjardins ou autre institution financière N° compte: 2022-000000</p> <p>Taxes courantes 479,97</p> <p>Autres sommes 0,00</p> <p>Échéance 2022-09-15 Total à payer 479,97 \$</p> <p>N° contrôle 000000000-00-0</p>	<p>Ville de La Prairie Adresse</p> <p>N° référence pour paiement 0000-00-0000-0-000-0000</p> <p>Une succ. Desjardins ou autre institution financière N° compte: 2022-000000</p> <p>Taxes courantes 479,97</p> <p>Autres sommes 0,00</p> <p>Échéance 2022-10-31 Total à payer 479,97 \$</p> <p>N° contrôle 000000000-00-0</p>
<p>Ville de La Prairie Adresse</p> <p>N° référence pour paiement 0000-00-0000-0-000-0000</p> <p>Une succ. Desjardins ou autre institution financière N° compte: 2022-000000</p> <p>Taxes courantes 479,98</p> <p>Autres sommes 0,00</p> <p>Échéance 2022-03-16 Total à payer 479,98 \$</p> <p>N° contrôle 000000000-00-0</p>	<p>Ville de La Prairie Adresse</p> <p>N° référence pour paiement 0000-00-0000-0-000-0000</p> <p>Une succ. Desjardins ou autre institution financière N° compte: 2022-000000</p> <p>Taxes courantes 479,97</p> <p>Autres sommes 0,00</p> <p>Échéance 2022-05-02 Total à payer 479,97 \$</p> <p>N° contrôle 000000000-00-0</p>	<p>Ville de La Prairie Adresse</p> <p>N° référence pour paiement 0000-00-0000-0-000-0000</p> <p>Une succ. Desjardins ou autre institution financière N° compte: 2022-000000</p> <p>Taxes courantes 479,97</p> <p>Autres sommes 0,00</p> <p>Échéance 2022-06-16 Total à payer 479,97 \$</p> <p>N° contrôle 000000000-00-0</p>

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT VOTRE COMPTE DE TAXES

En 2020, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a revu le Règlement sur la forme ou le contenu minimal de divers documents relatifs à la fiscalité municipale. Pour répondre à certains objectifs, il a déterminé le contenu et la forme de quatre documents : formules de demande de révision en matière d'évaluation foncière, avis d'évaluation, avis de modification et compte de taxes municipales. Ces derniers sont désormais uniformes pour l'ensemble des municipalités du Québec.

À noter que l'avis d'évaluation sur lequel apparaît l'évaluation foncière est maintenant distinct du compte de taxes. Cet avis est envoyé l'année du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation foncière, soit en 2023 pour la Ville de La Prairie.

MODALITÉS DE PAIEMENT

PAR MODE ÉLECTRONIQUE

Via Internet

- ▶ Prévoir au minimum trois jours ouvrables avant que le paiement parvienne à la Ville. En cas de retard, des frais d'intérêt seront appliqués.
- ▶ Disponible pour les membres des caisses Desjardins et les clients de la plupart des institutions bancaires.

Important

Choisir le fournisseur : Ville de La Prairie et indiquer les **18 chiffres seulement** du numéro de dossier dans la case « Référence ». Ce numéro est inscrit sur chaque coupon détachable.

AU COMPTOIR D'UNE CAISSE DESJARDINS

(uniquement pour les membres des caisses Desjardins)

- ▶ Prévoir au minimum trois jours ouvrables avant que le paiement parvienne à la Ville. En cas de retard, des frais d'intérêt seront appliqués.

PAR PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS

- ▶ Remplir le formulaire de demande d'adhésion au débit préautorisé disponible au comptoir de l'hôtel de ville ou à l'adresse ville.LAPRAIRIE.qc.ca/taxation, sous *Comment payer ses taxes* et le retourner à la Ville, accompagné d'un spécimen de chèque ou par courriel à l'adresse : recevables@ville.laprairie.qc.ca.

PAR PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES EN 12 VERSEMENTS ÉGAUX (PBVE)

- ▶ Remplir le formulaire de demande d'adhésion aux prélèvements bancaires par versements égaux (PBVE) disponible au comptoir de l'hôtel de ville ou à l'adresse ville.LAPRAIRIE.qc.ca/taxation, sous *Comment payer ses taxes* et le retourner

à la Ville, accompagné d'un spécimen de chèque ou par courriel à l'adresse : recevables@ville.laprairie.qc.ca.

PAR LA POSTE

- ▶ Faire parvenir six **chèques postdatés*** aux dates d'échéance de paiement. Inscrire la date sous la forme jour/mois/année ou année/mois/jour.
- ▶ Libeller les chèques à l'ordre de : **Ville de La Prairie**
- ▶ Inscrire les 18 chiffres du numéro de dossier sur les chèques, de préférence au recto de ceux-ci. Ce numéro est inscrit sur chaque coupon détachable.
- ▶ Joindre les coupons détachables sans les agraffer aux chèques.

* Important

Il est préférable de faire parvenir vos chèques postdatés dès maintenant à la Ville, par la poste ou en venant les déposer directement à l'hôtel de ville (au comptoir ou dans la boîte postale située au rez-de-chaussée). Ces chèques seront encaissés à la date que vous aurez indiquée sur chacun d'eux. Vous éviterez ainsi l'attente au comptoir de perception le jour même de l'échéance ou les oublis fâcheux.

Ne pas oublier d'insérer le coupon détachable dans l'enveloppe.

À L'HÔTEL DE VILLE

Au comptoir d'accueil, situé au bureau 400, par chèque(s), en argent comptant ou par carte de débit, si la limite autorisée par votre institution bancaire le permet.

AUCUN PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT

ÉCHÉANCES POUR LE PAIEMENT DE VOS TAXES

Pour un compte de taxes de 300 \$ ou moins, en un seul versement, au plus tard le 16 mars 2022.

Pour un compte de taxes de plus de 300 \$, en six versements égaux :

- ▶ 1^{er} versement : au plus tard le 16 mars 2022
- ▶ 2^e versement : au plus tard le 2 mai 2022
- ▶ 3^e versement : au plus tard le 16 juin 2022
- ▶ 4^e versement : au plus tard le 1^{er} août 2022
- ▶ 5^e versement : au plus tard le 15 septembre 2022
- ▶ 6^e versement : au plus tard le 31 octobre 2022

RESPONSABILITÉ SI VOTRE PAIEMENT DE TAXES ÉTAIT EFFECTUÉ PAR VOTRE CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

Même si les renseignements relatifs au paiement de votre compte de taxes ont déjà été transmis par la Ville au créancier hypothécaire inscrit sur votre compte de taxes, vous devez tout de même vous assurer auprès de ce dernier

que les paiements soient effectués au plus tard aux dates d'échéance.

FRAIS DE GESTION

- ▶ Le versement de taxes impayé portera intérêt au taux de 12 % annuellement.
- ▶ Des frais bancaires de 35 \$ seront facturés pour les chèques sans provision.

VENTE DE VOTRE PROPRIÉTÉ

Si votre propriété a été vendue au cours des derniers mois, vous devez retourner ce compte de taxes le plus tôt possible à la Ville, à l'attention des Services administratifs et financiers, à l'hôtel de ville (voir l'adresse ci-contre).

TAXES ANTÉRIEURES IMPAYÉES

- ▶ S'il n'a pas été acquitté, un solde ayant une échéance comprise **entre la mi-décembre et la réception de cet avis d'imposition** apparaîtra sur votre compte de taxes 2022.

Toutefois, si vous avez déjà effectué le paiement de ce solde antérieur, ignorez ce montant additionnel.

- ▶ Des intérêts seront également calculés jusqu'à la date du premier versement (le 16 mars 2022) et le montant total sera ajouté à votre premier versement de taxes de 2022.

RENSEIGNEMENTS

Ville de La Prairie
Services administratifs et financiers
170, boul. Taschereau, bureau 400
4^e étage
La Prairie (Québec) J5R 5H6

Téléphone : 450 444-6603
finances@ville.laprairie.qc.ca
ville.LAPRAIRIE.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI AU JEUDI
De 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

VENDREDI
De 8 h 15 à 12 h

Réalisation : Service des communications
Tirage : 9 800 exemplaires
Janvier 2022